



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CATEGORIE RETRAITES

CONGRES DE TOULON – 17 JUIN 2010

=====

Présents :

Bruno COMBRADE, délégué national
Nicole MONSTERLET, déléguée nationale suppléante
Marie Louise BORRA, Aquitaine
Roger DEFOULOUNOUX, Aquitaine
René GEORGES, Nord-Pas de Calais
Jean GUILLEMET, Aquitaine
Gérard KERJEAN, Bretagne
Bernard MORCET, Bretagne
Yves MOREAU, Ile de France
Jean Louis TISSERANT, Franche Comté

Excusée : Annie SOUILLARD, empêchée en raison des conséquences sur les transports publics de la situation météorologique de la veille.

Bruno COMBRADE, délégué national de la catégorie, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

1°) Compte-rendu de la réunion des Délégués Régionaux du 1.4.2010.

Bruno Combrade indique qu'un incident est survenu dans la diffusion du document et que la pièce transmise n'était qu'une ébauche non validée et non mise en forme. Il précise que cela n'a pas entraîné d'inconvénient majeur sur le fonds, hormis des omissions et des imprécisions.

2°) Pouvoir d'achat des retraités.

Cette question devrait être la préoccupation forte des retraités. Le pouvoir d'achat des pensionnés régresse d'année en année par l'effet cumulé de 3 causes :

- une hausse des prix plus forte que la revalorisation des retraites

Les économistes parlent à ce sujet de l' « euthanasie des rentiers » : ce sont eux, et particulièrement les classes moyennes, qui supportent « l'effet prélèvement » de l'inflation, au profit des revenus non salariaux ;

- l'absence de mesures de reclassement d'un emploi pour les retraités ;
- l'absence des mesures d'avancement d'échelon ou de grade des actifs.

On constate ainsi un écart grandissant progressivement, durant le temps de la retraite, entre le salaire d'un actif et la pension du retraité de même grade et emploi.

Par ailleurs, le projet de loi sur les retraites pourrait supprimer ou réduire un certain nombre de mesures en faveur des retraités : remise en cause de l'abattement de 10 % sur les pensions, de la retraite après 15 ans de service pour les mères d'au moins 3 enfants, suppression de la ½ part pour conjoint survivant, de la déduction de 50 % pour prise en charge aide à domicile ; en outre, la tentation peut être grande de s'aligner sur certains pays européens, tel que la Suède qui a assujéti les retraites au PIB .

Il conviendra donc d'être vigilant pour éviter un glissement insidieux vers la suppression de ces avantages, d'autant plus que d'autres sujets de préoccupation se font jour : risque d'augmentation de la participation à l'APA, évolution à la hausse des tarifs des maisons de retraite et des tarifs des mutuelles, recours accru à l'embauche de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL.

Le SNCH a donc un rôle à jouer à ce titre auprès des instances compétentes afin de protéger la situation matérielle des retraités.

Bruno Combrade indique qu'il soutiendra ce point de revendication dans les différentes instances du syndicat.

3°) Revue Managers de Santé

Le Bureau du SNCH demande que chaque catégorie, y compris celle des retraités, publie un article dans chaque numéro de la revue (soit 4 par an).

Afin d'élargir le champ des sujets à traiter, les retraités sont donc invités aussi à réfléchir aux sujets pouvant présenter un intérêt documentaire pour l'ensemble des catégories du Syndicat. Il peut s'agir aussi de sujets intéressants l'histoire des hôpitaux présentés par des témoins, d'analyses de réformes caractéristiques d'une époque (exemples : instauration puis suppression du budget global, mise en place des 35 heures, etc.) L'expérience des anciens peut ici s'exprimer et répondre au goût de la connaissance de certains collègues.

4°) Indemnité de départ à la retraite du CGOS

La demande d'exonération fiscale partielle de cette indemnité, telle que prévue pour les salariés du secteur privé, a été rejetée (cf. lettre du ministre du budget du 10 août 2009). En outre, cet avantage a été supprimé aux intéressés par vote de l'Assemblée Nationale en janvier 2010.

5°) Animation en régions.

En fin de séance, il est procédé à un rapide tour de table sur l'activité des délégués des régions.

La moindre fréquentation des réunions régionales, pour toutes les catégories du syndicat, est regrettée.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi du fichier des adhérents, on ne peut ignorer les décès et il semble important qu'une remontée d'information ait lieu dans un court délai pour chaque collègue décédé, en particulier s'il a eu une activité syndicale.

Encore faut-il que les personnes informées prennent l'initiative d'en informer la Délégation Nationale. Du syndicat.

En conclusion de cette rencontre, Bruno Combrade souhaite de bonnes vacances aux participants et indique qu'il présentera le résumé de cette rencontre en séance plénière du congrès le lendemain après-midi.

Bruno Combrade
Jean-Louis Tisserant

PS : prochaine réunion des délégués régionaux des retraités à Paris:

JEUDI 21 OCTOBRE 2010

Selon l'horaire et dans les lieux habituels.
Confirmation sera adressée en temps utile.